

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

3 crédits	0 h + 12.0 h	Q2
-----------	--------------	----

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Le travail dirigé LDROI 1300 - travail dirigé 3ème année n'est accessible que si vous avez suivi le prérequis LDROI 1200 - travail dirigé 2ème année
Thèmes abordés	Le travail individuel porte sur une problématique particulière en rapport avec un des cours juridiques obligatoires des deuxième et troisième années du baccalauréat en droit. Une réunion collective, au moins, est organisée en début d'année pour exposer l'objectif du travail et dispenser des conseils méthodologiques. Cependant, l'originalité pédagogique repose principalement sur l'organisation de rencontres individuelles régulières, qui doivent permettre une relation personnalisée et suivie entre l'étudiant et l'assistant. Au cours de ces rencontres, l'assistant fait part à l'étudiant de ses commentaires et formule des suggestions et des conseils en réservant une attention particulière à la réflexion personnelle de l'étudiant, qui doit veiller au bon usage de la langue et à son expression écrite. Le travail écrit comporte vingt pages au moins. En fin d'année, l'étudiant présente oralement les conclusions de son travail. Cette présentation peut avoir lieu lors d'une séance individuelle ou collective. La participation aux réunions et aux rencontres est obligatoire. Evaluation La note est principalement attachée au travail écrit (fond et forme). Il est également tenu compte de l'assiduité aux réunions collectives et aux rencontres individuelles et de la qualité de l'exposé oral.
Acquis d'apprentissage	<p>L'objectif principal des travaux dirigés est de permettre à l'étudiant de compléter et de dépasser, par une recherche personnelle, le contenu du cours magistral. Les travaux dirigés constituent une formule pédagogique susceptible de valoriser le travail de l'étudiant essentiellement quant à son aptitude à la recherche, à son esprit critique, à l'originalité de sa pensée et à sa capacité à la formaliser avec rigueur et élégance. Ils représentent, en quelque sorte, une forme d'apprentissage du savoir-faire qui sera ultérieurement mis en oeuvre dans le cadre du mémoire.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR